

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU
TRAVAIL

SECRETAIRE GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 78/380 DU 16 MAI 1978
MJT-SGFP-DFP.6/2/11

Pортant intégration et nomination de
Monsieur BOURAMOUÉ Christophe, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la
Santé.-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

(/ISAS :

(/u l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;

(/u la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut

Général des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la selde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du
3.2.1962 portant statut Général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 25-3-1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des satages prébatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 & 8;

(/u le décret n° 65-44 du 12.2.65 abrogeant et remplaçant le décret n° 63-376 du 22.11.63 fixant le statut des cadres
de la catégorie A-1 des Services de Santé;

(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u l'Acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité
Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;

(/u le décret n° 77/165 du 5.4.77 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;

(/u l'ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à
l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

(/u les lettres n° 0023/MS-CAB du 6-3-76 n° 1703/MSAS
du 6-5-74

Attendu que Monsieur BOURAMOUÉ est détenteur du Doctorat
d'Etat en Médecine du Certificat de Biologie et d'une attestation
d'inscription aux fonctions de Maître de conférence Agrégé;

(/u le décret n° 74-253/MJT-DGT-DCGPCE du 3-7-74
portant intégration et nomination de Monsieur BOURAMOUÉ Christophe;

DECREE;

ARTICLE 1er : Est retiré le décret n° 74-253/MJT-DGT-DCGPCE du 3-7-1974 susvisé portant intégration et nomination de Monsieur BOURAMOUË Christophe, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique).

ARTICLE 2 : En application des dispositions du décret n° 65-44 du 12-2-65 susvisé, Monsieur BOURAMOUË Christophe, né le 22-9-1941 à YOUON-DJAMBALA (Région des Plateaux), titulaire du Doctorat d'Etat en Médecine, du certificat d'Etudes Spéciales de Biologie Appliquée à l'Education Physique et au Sport délivrés par la Faculté de Médecine de Paris et d'une attestation d'aptitude aux fonctions de Maître de Conférence agrégé de Médecine, Spécialiste des Hôpitaux option Cardiologie, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé Médecin de 7^e échelon Stagiaire, indice 1490.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 26-4-74 date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Deuxième Vice Président : Brazzaville, le 16 MAI 1978
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales

Colonel Louis SYLVAINE GOM

Le Ministre des Finances

Cdt Abel Durand MISSONTSA.-

Le Ministre du Travail et
de la Justice, Garde des Sceaux

Henri LOPES.-

Alphonse MOUSSOU-PUUATI.-

AMPLIATIONS

JORPC	3
SGFPT-DFP.	3
D.B.	3
DCF	I
SGSP	3
H.G. B/VILLE	2
SGCM/BC	3
DOSSIER	3
INTERESSE	I